



**ASSOCIATION SÉJOUR PLEIN AIR**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 190  
**La Rose des Vents – route de port Kennet – 44420 PIRIAC**

**ASSOCIATION SÉJOUR PLEIN AIR**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1905  
**La Rose des Vents – route de port Kennet – 44420 PIRIAC**

Monsieur Pierrick JAOUEN, président, préside le Conseil d'Administration, conformément à la décision du conseil d'administration du 07 avril 2013 et remplit les fonctions de secrétaire.

**Compte- rendu de la réunion du Conseil d'administration**  
**Le 21 octobre 2017**

**Présents :**

Membres du CA

Pierrick Jaouen  
Isabelle Pérochon  
Eléonore Kurtz  
Nelly Rabosseau  
Denis Moinet  
Michel Huchet  
Gaëlle Malécot-Tamborini

Salariés :

Anne- Cécile Huet  
Anthony Méheust  
Aurélien De Palma  
Pierre Muller  
Véronique Pirio

*Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration à 9H10.*

Figurent à l'ordre du jour les points suivants :

- 1-** Approbation du compte-rendu du CA du 16 septembre 2017
- 2-** Point avec les salariés sur la situation financière de l'ASPA
- 3-** Point sur l'activité du centre :
  - planning du 2nd semestre 2017 et du 1er semestre 2018
  - point sur la gestion du personnel
  - projets en cours
  - point suite inspection de la DRDJSCS
  - point sur la fonction de coordinateur du centre
- 4-** Point sur les travaux à réaliser
- 5-** Point sur la démarche de recrutement du nouveau directeur
- 6-** Validation des prochaines dates de réunions du CA
- 7-** Questions diverses (à préciser avant l'ouverture de la séance) :

- Point sur les heures supplémentaires et les astreintes (inséré dans point gestion du personnel)
- Point financier : LCI et Conseil Régional (inséré dans point finances)

## **1- Approbation du compte-rendu du CA du 16 septembre 2017**

Le compte rendu est validé après qu'aient été corrigées quelques fautes de frappes dans le texte.

Vote pour : 6

Abstention : 1

Vote contre : 0

## **2- Point avec les salariés sur la situation financière de l'ASPA**

- Chiffre d'affaire : 700 000€

– Solde en banque au 21/10/17 : 220 000 €. Solde supérieur à celui constaté à la même époque l'an passé du fait de règlements effectués de façon plus anticipée grâce à l'embauche d'une personne supplémentaire en l'absence de Véronique.

– Jusqu'au mois d'avril 2018, il n'y aura presque aucune recette supplémentaire.

– Le coût cuisine global à Piriac est légèrement moins élevé que le coût estimé à Pornic. Malgré un salaire versé au cuisinier plus élevé que celui attribué précédemment (contrat d'avenir), l'activité de Bruno en cuisine a permis de faire une économie de 22 % (20 000 €).

– Les dépenses envisagées d'ici à fin mars 2018 :

Salaire : 130 000 €

Loyer : 21 600 €

Contrats entretiens : 6 000 €

Assurance : 2 500 €

Affranchissement/ tel / internet : 1 000 €

Fluides : 6 000 €

Soldes des factures 2017 : 15 000 €

Prélèvement suite dysfonctionnement logiciel informatique de l'entreprise (B2V) : 13 000 €

**Total = 195 000 €.**

+ Estimation travaux : 15 000 €

**Soit un réel disponible de 5 000 € à 10 000 € (non inclus le salaire du futur directeur).**

– Evolution globale de la situation financière entre 2011 et 2018 :

Augmentation des frais de personnels : de 211 000 € à 360 000 €, auxquels on doit déduire 30 000 € d'aides à l'emploi. Ce qui représente 50 % du chiffre d'affaire avec une activité constante.

Le chiffre d'affaire baisse, les dépenses de personnels augmentent du fait de la fin des aides contrats aidés (25 000 € aide état pour contrats aidés et 7 000 € CEGEP).

Des crédits avaient par ailleurs été versés de manière exceptionnelle ces 5 dernières années : 190 000 €.

L'association n'a donc pas de marge de manœuvre financière. Il est à craindre que le résultat final cette année soit négatif, contrairement aux années précédentes à la fin desquelles l'association disposait d'une trésorerie (perte de 50 000 € en 2017 de trésorerie en comparaison de 2016).

Il s'agit donc impérativement de développer l'activité.

Objectif : atteindre un chiffre d'affaire de 1 million d'euros dans les 5 ans suivant l'achat du centre et ainsi exploiter de manière optimale le potentiel du site de Piriac sur Mer.

Il faudra prendre en compte en 2018 à minima les dépenses exceptionnelles suivantes :

- remboursement du prêt au conseil régional : 350 000 €
- mise en place des accès handicapés : 100 000 € (sur 5 ans)
- prise en charge des mises aux normes et des améliorations du centre (à estimer)
- remplacement de la sécurité incendie : 60 000 (sur 4 ans)

### **Décision :**

Faire une projection financière au 31/12/17 (Michel)

## **3- Point sur l'activité du centre**

### **– Planning du 2nd semestre 2017 et du 1er semestre 2018 (cf planning transmis par Anne - Cécile)**

Démarrage des classes de mer en mars 2018 (+ 2 J mi-février).

L'ASPA accueillera selon un rythme moyen 2 classes de mer par semaine jusque fin juin.

De nouvelles écoles arrivent, certaines venaient du temps des PEP. A contrario certaines écoles réservent puis annulent pour des raisons inconnues.

Début février l'ensemble des salariés devront être présents pour préparer ces séjours.

De nouveaux projets émergent (ex : IME St Nazaire), il faudra les positionner en mars.

### **– Communication sur les activités**

Il s'agit de donner systématiquement des informations aux personnes qui viennent dans le centre et d'anticiper la publicité s'agissant des colonies.

Pour diminuer les nombreuses inscriptions tardives il sera envisagé une remise de 5 % pour les inscriptions faites avant le mois de mai.

### **– Prestation ménage**

Il est programmé pour cet hiver un entretien important des locaux pour garantir un accueil dans de bonnes conditions. Ensuite l'entretien sera effectué régulièrement.

### **– Point sur la gestion du personnel**

#### **• Points sur les heures supplémentaires**

À la lecture des heures comptabilisées par les salariés en 2017 il faudrait prévoir le recrutement de 3 à 4 personnes supplémentaires pour aspirer le nombre d'heures ou vendre les colonies 750 €.

Le camp réalisé en Vendée à l'été 2017 compte tenu des heures supplémentaires est déficitaire de 3 000 € et de 4 760 € avec le coût des bénévoles. Il faudrait donc théoriquement le vendre 780 €.

Ces pistes étant de fait inenvisageable, il s'agit donc de réfléchir à une autre organisation du travail tout en prenant en compte le caractère exceptionnel de l'année 2017 du fait de l'absence de directeur.

Les salariés expliquent que les tableaux comptabilisant les heures supplémentaires ont aussi été réalisés afin de sensibiliser le CA au travail effectué au quotidien.

Les salariés sont remerciés pour leur investissement.

## Décisions :

– Rencontre CA/ salariés (Véronique, Anthony, et Anne-Cécile) pour finaliser les entretiens relatifs aux heures supplémentaires et aux astreintes) : programmés la semaine du 22/10/17 avec Michel et Isabelle. *(compte tenu des emplois du temps de chacun et afin d'avoir une même information, il est décidé que les entretiens seront réalisés par Nelly et Eléonore, qui ont réalisé les entretiens avec Pierre et Aurélien.)*

Suite aux retours effectués au CA, des décisions seront prises pour récupérer ces heures supplémentaires.

– L'organisation des astreintes (y compris celles nécessaires pour accueillir les groupes le WE) sera traitée par le futur directeur.

### • Point Astreintes

A l'heure actuelle, seul Pierre est présent lorsqu'il y a du monde dans le centre. Demain plus personne ne sera dans le centre.

– Faire le point avec Pierre lors d'un entretien pour connaître son souhait s'agissant de la prise en charge des astreintes effectuées depuis 2017.

• Reconnaissance financière des personnes en responsabilité de direction en 2017 : effectuée.

### • Situation de Bruno

– Evolution de son poste qui justifie une augmentation salariale : de cuisinier à cuisinier et gestionnaire des achats.

Cette évolution a permis de faire baisser le coût repas tout en améliorant la qualité de la prestation : Prix journée initial : 4,70 €

Prix 2017 : 3,48 € (+ vin, pain).

Économie de 20 000 €.

– Par ailleurs l'activité de Romain (aide cuisinier) performante cet été pourrait être reconnue par une indemnité exceptionnelle (300 €)

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

## Décisions :

– Mettre à jour la fiche de poste de Bruno et revaloriser son salaire (+ 150 € à 200 € mensuel brut).

– Attribuer à Romain une indemnité particulière sous forme de bon d'achat de 300 €.

### • Mise en place de CDII pour Aurélien et Pierre

Rappel de la définition d'un CDII intermittent :

Durée (volume horaire) révisable annuellement.

Salaire lissé sur l'année ou rémunération versée sur les mois travaillés.

Pour les 10 mois de travail il n'y a pas de congé payé et est versé 10 % de la rémunération (ex : embauché 9 mois / payé 10 mois + primes de précarité de 10 % sur la période non effectuée).

Les horaires sont à définir en fonction de l'organisation.

Possibilité de faire un contrat intermittent similaire à celui existant pour les agents de maîtrise (gestion des heures non comptabilisées compensées par 22 jours de RTT supplémentaires dans

l'année). Ce poste n'existant pas dans la convention collective de l'animation, il est attendu un éclairage juridique.

#### **Décisions :**

– Novembre 2017 : établir les CDII (9 mois) en lien avec les 2 salariés de Pierre et Aurélien en fonction des possibilités juridiques

– Point suite inspection de la DRDJSCS

Point ménage : remarques prises en compte

Point sur les remises aux normes : en attente rapport de l'APAVE. RDV programmé en novembre 2017.

– Point sur la fonction de coordinateur du centre

#### **Décision :**

Reconduction du contrat établi avec Anne-Cécile à prévoir et revalorisation de l'intérim à définir suite à l'entretien avec Anne Cécile.

#### **4- Point sur les travaux à réaliser**

– remise en état du terrain de jeux (grillage endommagé – risque pour les enfants) : 7000 €

– sanitaires près du restaurant (entretien impossible, toilettes très abîmées) + capitainerie : en attente devis.

– pour respecter les normes de sécurité sur les 2 escaliers aux extrémités des bâtiments dortoir : remplacer marche individuelle par 3 marches : en attente devis.

– en attente devis APAVE pour amiante

– Douche très endommagée dans bâtiment destiné à accueillir personnes handicapées : installation douche accessible aux personnes handicapées : en attente devis

– derrière compteur électrique, faire un espace de stockage pour les tables qui ne rentrent pas dans la botterie.

– acquisition de rangements pour le grenier (tri des archives)

– initier la décoration dans les bâtiments

– installation d'un BBQ à prévoir

Cela représente à minima un investissement prévisionnel de 15 000 €.

Le dossier handicap doit être déposé en début d'année 2018.

#### **5- Point sur la démarche de recrutement du nouveau directeur**

– Réception de plus de 70 candidatures

-15 entretiens de recrutement menés sur 2 journées entières le 6 et le 13 octobre (jury composé de P. Jaouen, D. Moinet, G. Malécot, Déborah Leray et B. De Guibert).

Réception de personnes très intéressantes (parcours riches, fortes compétences), motivées pour prendre le poste, et très en phase avec les valeurs de notre association.

Bilan très positif.

À l'issue de ces deux journées ont été retenues deux personnes qui viendront à la Rose des vents pour un 2nd échange le samedi 21 octobre avant que le choix définitif ne soit fait (fin octobre).

#### **6- Calendrier des dernières échéances**

Prochain CA le 2/12/17 à 9H00 à Piriac sur Mer

AG : 24/25 mars 2018

2/3 décembre 2017 : concert de l'association

**7- Point divers**

Le remboursement du prêt au conseil régional doit être fait en 2019.

Objectif : vente du terrain 3600M2 (estimation prévisionnelle = 400 000 €). Pour compenser cette perte acquisition d'un autre terrain annexe 1800M2 (estimation prévisionnelle = 15 000 €).

*L'ensemble des points ayant été discutés, la séance est clôturée à 12H15*

Signature du président

Signature de la secrétaire

*Signé*

*Signé*